

## BORDEAUX METROPOLE

-----  
EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE  
-----

Séance du 10 juillet 2015  
(convocation du 3 juillet 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11 h 20  
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 10 h 50  
M. MAMERE Noel à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 12 h 30  
M. PUJOL Patrick à M. CAZABONNE Alain  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 12h30  
M. DUCHENE Michel à Mme WALRYCK Anne  
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique  
M. AOUIZERATE Erick à M. BOBET Patrick à partir de 13h  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kevin à partir de 10h40  
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 13h10  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal de 9h45 à 10h45  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
M. BOUTEYRE Jacques à M. MANGON Jacques  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard  
Mme CALMELS Virginie à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h20  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h  
Mme COLLET Brigitte à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 13h15  
M. DAVID Jean-Louis à Mme CUNY Emmanuelle  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan jusqu'à 10h10

M. DELAUX Stéphan à Mme FRONZES Magali à partir de 12h50  
Mme DESSERTINE Laurence à M. ALCALA Dominique  
M. FELTESSE Vincent à M. TURON Jean-Pierre  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe  
M. HICKEL Daniel à Mme ROUX-LABAT Karine  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 13h10  
M. LAMAISON Serge à M. VERNEJOUL Michel  
Mme LAPLACE Frédérique à M. FETOUEH Marik à partir de 11h  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h50  
M. LOTHaire Pierre à Mme BERNARD Maribel  
Mme LOUNICI Zeineb à Mme IRIART Dominique  
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry  
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard  
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. GARRIGUES Guillaume  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h  
M. ROBERT Fabien à M. RAUTUREAU Benoît à partir de 12h50  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VILLANOYE Marie-Hélène à partir de 12 h 20

### **EXCUSES :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**PROJET SEENEOH (site expérimental estuaire national pour l'essai et l'optimisation d'hydroliennes) - Prise de participation financière de la SAEML  
Route des lasers dans la SASU SEENEOH - Autorisation - Décision**

Madame WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**1. Historique :**

Le projet de site d'essais d'hydroliennes dénommé SEENEOH (Site Expérimental Estuaire National pour l'Essai et l'Optimisation d'Hydroliennes) consiste à mettre à disposition des porteurs de technologies un site bordelais d'expérimentation de prototypes d'hydroliennes. Il permet ainsi de contribuer plus largement à la dynamique nationale d'émergence des énergies marines renouvelables éligibles aux investissements d'avenir.

Le coût global de ce projet s'établit à 2,5 M€.

Il a été promu institut d'excellence dans le domaine des énergies décarbonnées en mars 2012.

A ce titre, Bordeaux Métropole a déjà soutenu ce projet en 2013 en accordant une subvention de 100 000 € à France Energie Marine aux côtés de la Région Aquitaine (également 100 000 €), de la ville de Bordeaux et du Conseil départemental de Gironde (chacun apportant 40 000 €), de diverses entreprises (EDF, ERDF, Dalkia, GTM Sud Ouest, Mixemer, Neotek, Valorem) et autres partenaires...

En effet, ce projet répondait à la fois pleinement aux objectifs de développement des énergies renouvelables de son Plan Climat mais également à sa politique de développement économique.

France Énergie Marine est une association loi 1901 de préfiguration de l'institut d'excellence des énergies décarbonnées dont le siège est situé à la technopole de Brest Iroise et qui a assuré le portage de SEENEOH pendant sa première phase de construction. Pendant cette première phase, ont notamment été réalisées toutes les études nécessaires.

Elle souhaite à présent se retirer et transférer cette responsabilité à un porteur plus local.

## **2. Création d'une filiale locale pour porter le projet SEENEOH**

Les partenaires locaux du projet ont ainsi sollicité la SAEML Route des lasers pour qu'elle étudie la faisabilité d'un portage du projet.

L'étude juridique menée par le Conseil régional et la SEM a montré l'intérêt et la faisabilité de la création d'une filiale de la SEM Route des lasers dédiée au projet SEENEOH.

C'est dans cette perspective que le Conseil d'administration de la SAEML route des lasers, dans sa séance du 9 juin dernier, a arrêté le projet de prise de participation de la SAEML dans la Société par action simplifiée unipersonnelle (SASU) qui serait dénommée "SEENEOH". Cette SASU aura pour objet l'étude, le financement, la construction, la gestion, l'exploitation, l'entretien et la mise en valeur, directement ou indirectement, d'une installation de tests, d'essais et de certification d'hydriennes située sur la Garonne à Bordeaux.

Cette société aurait un capital social de 10 000 € apportés par la SAEML Route des lasers. France Energie Marine céderait ses actifs dans le projet SEENEOH pour l'euro symbolique via des contrats de cession aux différents acquéreurs lesquels les apporteraient en nature à la SASU.

La présidence de la SASU est assurée par la SAEML Route des lasers. Conformément aux dispositions de l'article L 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriale, l'accord du représentant de Bordeaux Métropole sur toute décision qui entraînera une modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants, ne pourra intervenir sans une délibération préalable du Conseil de Bordeaux Métropole.

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, cette prise de participation doit recevoir préalablement l'accord exprès des collectivités et établissements publics, actionnaires de la SAEML route des lasers, dont Bordeaux Métropole.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU l'article L4211-1 et les articles L 1524-1 et L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales,**

**VU la délibération 2003/0865 du Conseil de Communauté du 21 novembre 2003 portant création d'une SEM pour l'aménagement de zones d'activités liées au Laser Mégajoule,**

**VU** la délibération 2004/0245 du Conseil de Communauté du 5 avril 2004 portant approbation du pacte d'actionnaire et des statuts de la SAEML Route des lasers et prise de participation de Bordeaux Métropole,

**VU** le pacte d'actionnaires en date du 3 mai 2004,

**VU** le plan climat énergie territorial adopté par délibération du conseil de communauté n°2011/0084 du 11 février 2011 qui encourage le développement des énergies renouvelables produites localement et des filières associées,

**VU** la délibération n° 0026 du Conseil de Communauté urbaine en date du 18 janvier 2013 relative à la convention financière établie entre France Energie Marine et Bordeaux Métropole portant engagement financier de notre Établissement pour participer au projet d'institut d'excellence pour les énergies décarbonnées,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE :** Le projet s'inscrit dans une logique d'encouragement au déploiement des énergies renouvelables produites localement et de soutien par ce biais, à la création de filières économiques innovantes sur le territoire métropolitain

## **DECIDE**

**Article unique** : de donner son accord au projet de prise de participation de la SAEML ROUTE DES LASERS dans la SASU SEENEOH pour un montant maximum de 10 000 € ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 juillet 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
23 JUILLET 2015

PUBLIÉ LE : 23 JUILLET 2015

Mme. ANNE WALRYCK